

Au décès de Pie XI, le conclave se réunit à Rome pour l'élection de son successeur. A une brève biographie succèdera l'étude de l'action de ce nouveau règne en matière éducative.

Eugenio Pacelli, le futur pape **Pie XII**, né en 1876, est élevé à Rome dans une famille noble, au service du Saint-Siège, donc de tradition opposée à la Rome laïque devenue capitale d'Italie. Il poursuit, cependant, ses études mixtes au lycée Visconti, à l'université d'Etat une année, et dans le privé. Ordonné prêtre en 1899, il obtient sa licence de théologie trois ans plus tard. Au début du premier conflit mondial, il est nommé secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Prêlat, puis nonce à Munich en 1917, il est envoyé dans une ville stratégique, Berlin. Douze ans passent et, à l'étonnement général, créé cardinal, il est nommé secrétaire d'Etat. Au troisième tour de scrutin, en 1939, il est élu pape, en moins de vingt quatre heures.

Son gouvernement est très centralisé. Ainsi, le cardinal Maglione, secrétaire d'Etat entre 1939 et 44, ne sera pas remplacé. La Curie ne sera pas renouvelée. Elle vieillira, se réduira. Dès lors, il cumule les fonctions. Ses décisions seront lentes mais, toujours, il restera attentif à de multiples questions. Dans les dernières années de son règne, son enseignement sera empreint de pessimisme. “ *Il désire une Eglise éducatrice des hommes et des peuples*” (1). De 1939 à 44, il recherche un ordre objectif de justice et de moralité internationale, fondé sur le droit naturel que l'Eglise reçoit le devoir de proposer et d'interpréter. Il tient à affirmer la primauté de l'homme et de l'éthique. A la fin du second conflit mondial, il considère l'Eglise comme le modèle pour l'ordre international, comme une puissance supranationale au service d'une restauration du monde et pour la formation de l'homme complet . En 1949, l'usage, devenant fréquent, des médias, radios et télévisions aux Etats-Unis donne à son enseignement une portée directe et universelle.

(1) Levillain Ph. dictionnaire historique de la papauté, Fayard, Poitiers, 1994, p.1367.

En pastorale, il encourage l'Action Catholique, pour une civilisation chrétienne. Il proclame le dogme de l'Assomption de la Vierge Marie, en 1950. Il encourage les études exégétiques et historiques. Mais de nombreuses crises affectent la fin de son pontificat: la nouvelle théologie française, les expériences pastorales inédites, le catéchisme progressif, les processus de décolonisation. Il lui faut alors repenser une présence missionnaire renouvelée.

CHAPITRE 5

De 1939 à 1950

5.1 / En 1939, la première encyclique de Pie XII

La première Lettre Encyclique d'un pontificat expose ses orientations majeures. " *Summi Pontificatus* " n'échappe pas à cette tradition. Le nouveau successeur de Pierre la destine " *aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique* ". Dans ce document, la doctrine sociale repose encore sur la Constitution des Etats de Léon XIII et la pensée sur l'Education chrétienne se fonde sur " *Divini illius Magistr*".

Reconnue comme Etat Souverain, par les Accords de Latran ratifiés par son prédécesseur, la Cité du Vatican entend bien poursuivre la mission éducatrice qui est la sienne en vertu de sa mission suréminente, tenue du Christ. " *La reconnaissance des droits royaux du Christ et le retour de individus et de la société à la loi de sa vérité et de son amour sont la seule voie de Salut.* ". Ainsi donc, hors de l'Eglise institutionnelle " *sous le signe du Christ Roi* ", il n'y aurait point de Salut. Mais, dans ce document, les paragraphes consacrés explicitement à l'Education et à l'Education Chrétienne diffèrent-ils de la pensée de Pie XI? Ces orientations de 1929 seront-elles durablement maintenues, sans infléchissement en fonction des signes des temps?

5.1.1 / Evolutions de la pensée doctrinale et facteurs

Quelle finalités animent le premier écrit de Pie XII? Une même expression évangélique, qui manifeste la bonté du Christ, est employée dans les deux écrits: " *Laissez venir à moi les petits enfants* ". Le Fils de Dieu accueille. Encore est-il indispensable de se tourner vers Lui. " *... quel scandale... qu'une formation... dirigée vers un but qui éloigne du Christ, Voie, Vérité et Vie... et qui conduit à renier le Christ ... qui a reçu du Père éternel, tout pouvoir au ciel et sur terre... Une éducation... qui fermerait... le chemin qui mène au Christ, "aux sources de vie et de joie du Sauveur" (Is 12,3) prononcerait... sa propre condamnation.*" La sentence tombe catégorique. Toute éducation ne doit viser que le seul Christ Sauveur. Tel est le principe premier de la pensée catholique.



Refuser cette ultime finalité en éducation revient à effectuer “ *une crime de lèse majesté contre le Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs* ”.

Les finalités énoncées induisent donc un type particulier d'éducation. Une formation qui oublierait -ou pis encore- qui négligerait délibérément de diriger les yeux et le coeur vers la patrie surnaturelle serait une injustice... une déviation. Toute éducation se comprend, avant tout, comme une formation à la vie surnaturelle. Mais cette dernière prend forme dans une éducation à la vie terrestre.. *une formation à l'intelligence... aux devoirs du noble patriote.* “ *Une éducation soucieuse exclusivement de la patrie terrestre serait une injustice et irait finalement contre son but... Une formation unilatérale des seules vertus civiques* ” est dénoncée. Le Saint-Siège aspire donc à une formation humaine “ *harmonieuse... équilibre des forces physiques et de toutes les qualités intellectuelles et morales ... dans un esprit vraiment chrétien.*” La valorisation de la pensée théorique sur la forme d'éducation est de rigueur, au détriment de l'expérience.

Aucune doctrine ne peut s'élaborer sans déterminer le type d'homme escompté. Une même approche théologique et philosophique de l'éduqué anime “ *Divini illius Magistri* ” et “ *Summi Pontificatus* ”. Tous les hommes ont même origine, même nature, même fin surnaturelle, même Rédempteur, même mission... “ *merveilleuse vision qui nous fait contempler le genre humain dans l'unité de son origine en Dieu... un seul Dieu, Père de tous, qui est au dessus de tous et en toute chose, et en chacun de nous (Eph 4,6), dans l'unité de sa nature, composée pareillement chez tous d'un corps matériel et d'une âme spirituelle et immortelle...*” La vocation surnaturelle de l'homme, l'incarnation divine en Jésus Christ, le péché, la rédemption, la promesse de vie éternelle associée à la possibilité de la damnation établissent le lien personnel et permanent entre Dieu et l'homme, qui fixe le sens de l'existence dans sa totalité. La première conséquence en est que le monde terrestre ne saurait se suffire à lui même et qu'il ne trouve son sens, son accomplissement que tourné vers l'au delà.

5.1.2 / Evolutions de la pensée pastorale et facteurs

L'encyclique de Pie XII s'intéresse également à la pastorale éducative. La grande nouveauté de "*Divini illius Magistri*" consistait dans l'importance reconnue à la place et aux droits accordés à l'Etat éducateur. Les relations entre les trois sociétés éducatrices étaient régies alors par l'encyclique "*Immortale Dei*" de Léon XIII. Dix ans plus tard, la référence est identique, mais elle ne s'adresse plus aux rapports entre les instances. Elle concerne uniquement l'Etat éducateur: son autorité et ses finalités. "*La souveraineté civile, en effet, a été voulue par le Créateur... afin, qu'elle réglât la vie sociale selon les prescriptions d'un ordre immuable dans ses principes universels, qu'elle rendit plus aisée à la personne humaine, dans l'ordre temporel, l'obtention de la perfection physique, intellectuelle et morale et qu'elle l'aidât à atteindre sa fin surnaturelle*". (*Immortale Dei* du 1 novembre 1885). Sur le plan juridique, l'Eglise éducatrice possède les pleins pouvoirs. A la suite de Pie XI dans "*Quas Primas*" sur le pouvoir de Christ Roi, du 11 décembre 1925, le pape réaffirme que l'Eglise ne cherche pas à usurper les droits de l'autorité civile mais que "*selon les principes de la paix et de la justice*", liberté doit lui être laissée dans l'accomplissement de son oeuvre d'éducation. Enfin, la société familiale est défendue et la famille chrétienne encouragée. "*Un système d'éducation qui ne respecterait pas l'enceinte sacrée de la famille chrétienne, protégée par la loi de Dieu... prononcerait sa propre condamnation ..*"

La stratégie pontificale use de procédés identiques sous Pie XI et Pie XII. Dans un premier temps est affirmée la spécificité de la foi chrétienne. Après avoir soutenu que "*le Christ..tient la destinée des Etats, des peuples et des nations dans sa main toute puissante*", la seconde étape consiste à protéger la foi catholique. "*Restaurer le règne de Dieu*", c'est aussi devoir condamner "*les erreurs des temps modernes*" comme la déification de l'Etat. "*La conception qui délie l'autorité civile de toute espèce de dépendance à l'égard de Dieu est une erreur dangereuse pour les nations et le monde... (qui) aboutit normalement à l'absolutisme... puis à la ruine de l'autorité.*" Dans le domaine familial une méthode identique est appliquée. *Le foyer croyant est un refuge inattaquable de la vie chrétienne.*" Les dérives nouvelles sont dénoncées,

telles que la méconnaissance, la diminution et l'abolition progressive des droits propres des familles. Scandale d' "une formation de la jeunesse misérablement dirigée vers un but qui éloigne du Christ, par une apostasie ouverte ou en cachette. "

Face à une seconde déflagration internationale militaire, avec ses conséquences sociales, en particulier familiales, la pensée sur l'éducation chrétienne restera-t-elle immuable? " *Summi Pontificatus* " encourage l'éducation chrétienne, en soutenant la doctrine et la pastorale catholiques classiques inaugurées en 1929. Le rapport entre l'éducationnel et le politique s'affirme, en ces heures sombres, dans le fait que Pie XII s'attache particulièrement à mettre les Gouvernants devant leurs responsabilités. Le Saint-Siège prononce ces déclarations en vertu de son autorité politique d'Etat souverain. Se portant garant d'une autorité morale et religieuse multi-séculaire dans le vaste champ des morales idéologiques, en vigueur, nuisibles pour l'homme et l'humanité, le Saint-Père continue de déplorer la sécularisation des sociétés civiles et des Etats, source, selon lui, parmi d'autres, du second conflit mondial. Le style catégorique, l'urgence d'un retour aux finalités chrétiennes en éducation, l'imminence d'un nécessaire retour à la morale " de nos pères " auxquelles aspire Pie XII absolutisent encore plus son discours en matière éducative, par rapport à celui de son prédécesseur.

5.2 / Evolutions de la pensée et facteurs: de 1939 à (mai)1945

En revanche, pendant ces années de conflits mondiaux, de rares documents sont consacrés à l'éducation. Ce thème, alors d'une importance seconde sans être secondaire dans les soucis pontificaux, se pare d'un voile de silence. Après " *Summi pontificatus* ", il n'est déchiré qu'à deux reprises, lors de deux allocutions adressées aux jeunes filles de l'Action Catholique Italienne, puis aux mères de famille. Loin des fronts des combats qui ensanglantent l'Europe, les femmes accomplissent à l'arrière les tâches quotidiennes, alourdies par les travaux masculins des maris et frères absents. Pie XII, de la Cité du Vatican, leur prodigue conseils et directions.

5.2.1 / Evolutions de la doctrine de 1939 à 1945 et ses facteurs

En ces temps de guerre, le Magistère ne traite pas des finalités. Il ne considère que la forme et le sujet de l'éducation. La pédagogie religieuse de type exogène est reine. La Mère Eglise, par le moyen des futures épouses et des mères de famille actuelles, ne peut que mettre en place une transmission de la culture chrétienne qui soit objective, dispensatrice de valeurs éprouvées, telles que le beau, le bien, le bon. L'éducation se fonde sur un registre théorique, qu'il s'agit de mettre en pratique. Il ne reste, dès lors, plus qu'à trouver la bonne pédagogie, qui, pour aujourd'hui et l'avenir, produira de solides chrétiens dans un monde sans repères religieux déterminants.

Aux jeunes filles italiennes, la doctrine est réaffirmée. Les valeurs chrétiennes sont exaltées. La croisade de la pureté est encouragée. Les vérités chrétiennes s'immiscent jusque... dans le bon usage des tenues vestimentaires féminines. Aux femmes plus mures, mères de familles chrétiennes, le grave devoir des parents est rappelé dans les termes de "*Divini illius Magistri*". Mais, en 1940, Pie XII approfondit ce qui concerne l'éducation familiale. Si l'âme du nouveau né est vierge, l'éducation maternelle n'en n'est que plus importante. Comme le soulignait déjà Pie XI en 1929, gouverner les âmes, l'art des arts, suppose une préparation sérieuse car cette oeuvre d'importance est, sans conteste, difficile et délicate. Le Saint Père reconnaît et encourage donc "*l'apostolat du berceau*". Les conseils pontificaux descendent même dans des réalités très pratiques. L'allaitement au sein n'est-il pas recommandé... par le Père spirituel de tous les croyants et croyantes! Une telle prise de position apparaît incongrue. Mais Rousseau l'avait, en son temps, déjà préconisée! Ce temps de conflits et de restriction peut en offrir une explication. Cette première mission d'éveil à la vie et à la foi du futur adulte chrétien doit se concrétiser ultérieurement par une éducation résolument chrétienne. Celle-ci repose sur un système théologique et philosophique éprouvé par le Saint-Siège. Le primat du surnaturel affirmé, il ne reste plus, alors, qu'à diviser ce système en champs distincts. L'éducation intellectuelle est à soutenir et diriger. Celle du caractère suppose "*fermeté par la maîtrise et la fidélité aux engagements*". L'éducation du coeur trouve son plein accomplissement dans le modèle marial. Pour combattre l'égoïsme et dilater son coeur par le partage, la famille nombreuse est donnée en exemple. Eduquer le coeur, c'est aussi éduquer la

volonté et l'instinct, ce qui entraîne délicatesse, sincérité et pureté. Cette tâche particulière revêt une importance particulière pendant l'adolescence. A cet âge, les occasions de chutes religieuses et morales sont à éloigner des jeunes. L'éducation, ou plutôt l'instruction sexuelle, n'est considérée qu'en une périphrase. " *Certaines questions secrètes auront produit dans leur sens des troubles particuliers... Le voile de la vérité sera à soulever avec précaution et prudence.*"

Alors que Pie XI, par des lettres encycliques solennelles, dispensait les principes théologiques, philosophiques et pédagogiques sur l'éducation, Pie XII, lui, s'adresse à des destinataires reconnues en fonction de leur sexe. Ce sont des mères de famille et des futures épouses. Pie XI portait prioritairement le souci de la période de l'adolescence, étape récente de la réflexion pédagogique relative à l'évolution sociale des individus. Si cette tranche d'âge n'est pas absente de ces deux discours, ce sont néanmoins l'enfance et, particulièrement, la prime enfance qui retiennent leur attention. " *L'esprit d'un enfant est une page blanche sur laquelle rien n'est écrit dans le sein de la mère. Là s'écriront les idées et images des choses... Un irrésistible instinct du vrai et du bien porte " l'âme simplette qui ne sait rien " "*. Paradoxalement, dans le même document adressé aux mères de famille, Pie XII reconnaît qu' en l'enfant "... *des hérédités secrètes transmises... ont une influence (si) considérable*". En conclusion, l'être reçoit un héritage biologique en son corps; l'âme, quant à elle, est vierge de toute connaissance. Une telle conception dualiste de la nature humaine suppose donc implicitement la reconnaissance du principe d'éducabilité, sans lequel toute formation s'avère inutile. Le corps demeure bien le fruit des entrailles de la mère.. et du père. L'âme, quant à elle, est le temple sacré, elle demeure l'image de Dieu.

5.2.2 / Evolutions de la pastorale de 1939 à 1945 et ses facteurs

La doctrine sociale antérieure et, donc, la représentation du système des sociétés éducatrices en présence perdurent-elles? Progressivement, l'Eglise s'élabore et se revendique comme une puissance supranationale, neutre politiquement. Elle se veut un espace de rencontres entre les nations, privilégiant la démarche concordataire. Cette structure politique donne ses

lettres de noblesse à “ *l’éducation chrétienne, qui est plus que jamais nécessaire.. beaucoup d’hommes responsables tournent vers l’Eglise leur regard* “ (391020). L’idéal de Pie XII ne serait-il pas représenté par un pouvoir supranational, en concordance avec des élites politiques nationales.. éduquées chrétiennement? L’éthique sociale trouve dorénavant une place de choix, que la stratégie pontificale ne saurait sous-estimer. En cela, l’Eglise aspire à être “ *éducatrice des peuples* “. Mais elle demeure une “ *sociéta perfecta* “. En son sein, les mères catholiques sont invitées à aider à la formation catéchétique, à côté des prêtres. Le Pape transmet sa reconnaissance aux religieuses éducatrices qui “ *rivalisez avec elles (les mères) et les (mères) surpassez dans vos écoles, asiles, collèges, associations ..*”

Conclusion

Dans un conflit européen qui se généralise, les convictions doctrinales du Magistère romain demeurent fidèles à la tradition. Si l’éducation dans un monde en guerre n’est qu’un sujet mineur, il est cependant du devoir du pasteur universel d’encourager les familles en ces temps difficiles de privations, de deuils. Il n’est, dès lors, pas surprenant de constater que le destinataire privilégié du Saint-Père soit le monde féminin, resté en retrait des combats. “ Femmes, mères, sur vous repose en ces heures l’éducation de vos enfants “, aurait-il pu s’exclamer. La relation mère - enfants est donc privilégiée. Les mères, ces “ *précieuses nourrisnières,* “ deviennent d’irremplaçables jardinières.

A l’évolution de la doctrine succèdera celle de la pensée pastorale, chacune signe de permanences et d’inflexions. “ *Summi Pontificatus* “, lettre d’orientation du pontificat naissant, rassemble les trois composantes doctrinales sur l’éducation chrétienne de la lettre de 1929. La fin dernière demeure le Salut en Christ. Le Christ dispensateur de toute vie, fonde la subordination du temporel au surnaturel. L’éducation chrétienne demeure une éducation totalisante, vraie et complète, dont l’objet premier est la foi et les mœurs. C’est bien la créature de Dieu dans toute sa plénitude qui reste le sujet de la formation catholique.

Quelques inflexions notoires enrichissent cette doctrine. Les allocutions de 1939 à 1945 reprennent ces trois même composantes. Elles étendent, par

ailleurs, le principe d'éducabilité au sexe féminin. Alors que Pie XI conceptualisait l'image de l'adulte chrétien objet d'éducation et s'intéressait spécialement à la jeunesse, Pie XII intègre une vision plus étendue de l'éduqué. La prime enfance ne saurait se soustraire à cette représentation. Les prémices d'une conception renouvelée de la nature de l'éduqué s'annoncent. L'accent n'est plus mis sur le sujet de droit " *cire molle, table rase* ," mais sur l'être de besoin. Sujet de fait, il est reconnu comme relevant d'une pédagogie du sujet. Cependant, de 1939 à 1945, l'éducation n'est plus l'objet régulier et fréquent des discours du Pasteur de l'Eglise universelle.

Par ailleurs, une continuité marque la pensée pastorale. Dans la première lettre de Pie XII, seuls les fondements et missions de l'Eglise et de la famille sont réaffirmées de manière réitérée. Le Saint Père maintient ses exigences de la reconnaissance des droits de chaque société. Celle-ci, conçue comme réciproque, devrait inviter les Etats au respect des droits de l'Eglise et de la famille chrétienne. Ses discours insistent inlassablement sur le droit des familles, et des familles catholiques. La société comme milieu éducationnel est perçu négativement par le Saint Siège. Le monde est un obstacle supplémentaire dans l'éducation chrétienne de la jeunesse. Des variations s'observent dans la pensée pastorale. Sous Pie XII, les instances familiales, si ardemment défendues contre tout monopole gouvernemental, ne participent pas, dans la vie ecclésiale, à l'apostolat hiérarchique. Leur mission ne relève que de la simple collaboration avec l'autorité épiscopale. Destiné aux mères de famille, l'éveil à la foi devient un récent sujet de préoccupation pontificale.

5.3 / De 1945 à 1949: De la proclamation d'une " Eglise éducatrice des peuples " à la veille de celle de " l'Année Sainte "

5.3.1 / Evolutions de la pensée doctrinale: de 1945 à 1949

En revanche, la confrontation au monde nouveau qui surgit de la guerre et de ses lendemains provoque l'Eglise. De cette convocation jaillira-t-il un discours

pontifical renouvelé ou une nouvelle réaffirmation des composantes théoriques de l'éducation chrétienne de " *Divini illius magistri* "? En fait, par touches successives, le Saint Père construit sa propre conception de l'éducation. Les diverses allocutions ne reviennent pas spécialement sur les finalités dernières de l'éducation chrétienne et de l'éducation scolaire catholique. Cependant, le 8 septembre 1946, un discours à l'association des maîtres catholiques italiens mentionne les deux finalités, surnaturelle et sociale (le bien commun), de toute éducation véritable.

Une éducation religieuse et morale solide s'impose face aux ruines matérielles... et morales. Telle est la première conviction pontificale au lendemain de la seconde guerre mondiale. Certaines pressions exogènes remettent également en question le bien-fondé d'une éducation religieuse indissociable des mœurs. L'Eglise précise, de nouveau, qu'une éducation de la foi est inséparable de celle des mœurs (451104 / 490724). Les puissances hostiles extérieures à l'Eglise (461026), favorables à une laïcisation de la vie culturelle et professionnelle indépendante de la religion, sont inacceptables (460107). Les infiltrations du matérialisme ont affaibli la foi. Il faut y remédier par l'exigence et la fermeté de la conviction chrétienne (490724).

L'éducation chrétienne est complète et embrasse toute la vie (470407 / 490724) car l'esprit du mal pénètre en tous lieux (470407). L'idéal surnaturel doit s'étendre à toute la vie. Le terrestre est subordonné au spirituel (451104). Elle doit également demeurer une éducation véritable et parfaite, collaboration à l'action de la grâce divine dans la formation du véritable et parfait chrétien (481006). Enfin, souligne Pie XII, elle doit davantage relever de l'humanisme chrétien que de l'encyclopédisme (490507). Toutes ses caractéristiques ne sont qu'une nouvelle formulation de la conception de Pie XI, sans véritable approfondissement. Les facteurs de cette nouvelle énonciation de l'éducation chrétienne ne sont pas différents non plus de ceux qu'invoque son prédécesseur.

La conception théologique classique est reprise, qui considère tout homme comme Créature à l'image de Dieu. Pie XII, sans omettre cette première conception, en dresse le portrait psychologique idéal: il doit être homme de discernement, de maîtrise des sens, de sacrifice et de renoncement (481006), capable d'obéissance dans un esprit hiérarchique (481006 / 490507), ferme

dans la foi (460828 / 461026 / 481006 / 490724). “ *Homme de claires, sûres et profondes convictions* ” (481122) *Sa foi personnelle, courageuse et prudente, doit prévenir de tout divertissement dangereux, de doctrines spécieuses...* ” (481122). Sur le plan moral, sa liberté, subordonnée aux autorités supérieures doit s'épanouir dans la notion de responsabilité (490507). Ainsi, sur le plan moral, il saura “ *se dominer, conserver et défendre sa dignité* ” (481122), *chrétien parfait pour notre temps*” (490724).

5.3.2 / Evolutions de la pensée pastorale sur l'éducation

Que deviennent les quatre parties de l'encyclique de Pie XI en matière de pastorale? “ *Inébranlable contre les puissances du mal, imperturbable parmi les écroulements des institutions purement humaines... elle (l'Eglise) doit subsister jusqu'à ce que le temps et l'espace ne soient plus...* ” (461026). Telle pourrait être la devise séculaire des Souverains Pontifes. Telle demeurerait la clef de voute du système éducatif sous le pontificat de Pie XI. Cette orientation structurelle perdure t-elle en cette étape du pontificat de Pie XII? Reçoit-elle des inflexions qui ouvriraient des chemins inédits?

Lors des allocutions aux Congrès interaméricains d'éducation catholique et à l'association italienne des maîtres catholiques, Pie XII réintroduit les éléments institutionnels et juridiques de “ *Divini illius Magistri* “. L'Eglise reçoit sa mission éducatrice en vertu des deux titres qui lui reviennent, ceux de “ *Maitresse infallible* ” et de “ *Mère surnaturelle* ” (460908 / 461026 / 490724). Les relations entre les trois responsables sont régies par un système juridique identique. Le droit de l'Eglise à l'éducation reste “ *direct et suréminent* ”, car implicitement la notion de société parfaite est toujours présente. Celui de la famille demeure “ *premier et d'ordre naturel* “. Celui de l'Etat, enfin, se fonde encore sur “ *le bien commun de la nation... qui le limite et le mesure.*” Dans l'encyclique de Pie XI, “ *l'harmonie* ” entre tous constituait l'objectif du Saint-Siège. La concorde doit régner entre les instances éducatives italiennes. Telle est la visée souhaitée par Pie XII au lendemain de la guerre mondiale, pour la nation italienne et, par extension, pour l'Europe et tous les pays (460908).

A ces considérations d'ordre juridique s'ajoute une attention au système associatif. Les associations d'enseignants catholiques sont les bienvenues, qui défendent, soutiennent et revendiquent une législation scolaire en faveur de l'éducation chrétienne. Le syndicalisme contribue, également, à la conservation des principes religieux et moraux (461104). Si les spécialisations universitaires deviennent indispensables, elles ne justifient ni l'isolement, ni l'exclusivisme (460420). La multiplication, la diversification et l'extension d'admirables groupements professionnels catholiques rechauffent le cœur du successeur de Pie XI. Ils s'opposent à leur mesure à "*l'hymne orgueilleux montant à la gloire du progrès matériel qui devait faire régner ici-bas la félicité universelle... (et qui)... s'est arrêté soudainement devant une vision d'horreur, par deux fois en moins d'un demi-siècle...*" (460420).

Le Saint Père multiplie les interventions sur l'éducation. Il diversifie les destinataires, à l'inverse de Pie XI, qui procédait par lettres encycliques solennelles et de portée universelle. Face aux défis de la reconstruction, il "*n'entend pas se tenir à l'écart... dans le secret des temples "et abandonner la mission d'éducation."* (Consistoire 1945). Il n'utilise plus, comme son prédécesseur, du vocable de "société parfaite" attribuée à l'Eglise éducatrice. La supranationalité exaltée, associée à la méthode concordataire, produisait, comme conséquence première, "*le silence... et l'impuissance structurelle d'une parole prophétique*", souligne Zizola dans son ouvrage (1).

La perte de la puissance temporelle par l'abandon des Etats pontificaux, et le repli sur un espace de 44 hectares en 1929 sont-ils signes d'un repositionnement de la volonté de puissance de l'Eglise sur le plan international? "*L'orgueilleuse forteresse détentrice de la vérité, y compris temporelle... se veut désormais éducatrice des peuples*" (discours au Consistoire de 1945). L'avènement et l'accroissement rapide des moyens de communication de masse vont lui être d'un grand secours pour faire entendre sa voix au delà de la Cité du Vatican. Elle va, ainsi, exercer différemment son droit de souveraineté sur les nations et les consciences. D'un côté, "*Pie XII entend fixer en un ensemble cohérent des principes de justice et de moralité*

(1) Zizola G. *Les papes du XX^e siècle* ", Paris, DDB, 1996 p.111

internationale, fondé sur le droit naturel” (2). D’un autre, il est l’un des premiers à saisir que, à l’époque moderne, “ *aucune forme de sacré ne pourra se tailler un espace suffisant... si l’on ne donne pas la priorité au salut de l’homme comme bien suprême* ” (3).

La pédagogie pontificale consiste à encourager les systèmes politiques nationaux qui défendent l’éducation chrétienne, principalement par le moyen de l’école catholique. Pour cela, elle s’appuie sur les chrétiens responsables de structures catholiques comme, par exemple, en Italie, en 1946.

S’il est besoin de rappeler l’importance du pédagogue, une seule citation, d’un poète romain, suffit. “ *L’amphore neuve gardera longtemps le goût du liquide qu’on verse pour la première fois* “. Quel est le statut du maître? il est délégué par les parents à une oeuvre de collaboration. “ Devons-nous dire “complétée “, et non plus “ substituée ? “. L’expérience des régimes éducatifs issus des pouvoirs totalitaires vaincus en 1945, excepté en Union Soviétique, invite le pape à la plus grande vigilance. Cette profession enseignante est de l’ordre de la mission évangélique. Cette vocation n’en possède pas moins des aspects durs et difficiles. Elle requiert trois motifs: la passion, l’intérêt et l’idéal. Ce dernier aspect ferait-il défaut? Le texte le développe sur huit paragraphes, alors que les deux précédentes raisons ne se traitent qu’en un seul.

5.3.3 / Facteurs des évolutions doctrinales et pastorales

L’exigence constante et régulièrement réitérée d’une instruction religieuse et morale solide doit lutter contre les infiltrations modernistes répandues à l’intérieur de l’Eglise. Elle vise “ *le septicisme moral envahissant* “ et l’abandon de “ *la sévérité des principes et des moeurs chrétiennes* ” (460828). Elle doit endiguer la dévitalisation due à “ *l’ignorance ou la superficialité des vérités religieuses enseignées...*” De nos jours, “ *le plus grand péché du monde* “, *ne serait-il pas “la perte du sens du péché?”* s’interroge Pie XII ? (461026)

(2) Ibid p.115

(3) Ibid p.114

Le sujet de l'éducation chrétienne ne saurait accepter des positions extrêmes, en accordant une importance exagérée au monde purement technique et matériel, en adoptant une vie culturelle et professionnelle laïque (460107). Il ne saurait se satisfaire d'un hédonisme juvénile (481006), d'une exaltation excessive de la liberté (490507), du relativisme, du naturalisme (481006) et de l'isolement (460420).

Au sortir de la guerre, l'Italie doit se donner une nouvelle Constitution. Alors que l'Association prend comme thème de ce rassemblement " Sauvons l'enfant ", Pie XII préfère diriger l'attention des maîtres sur cette échéance. C'est par la place accordée juridiquement à l'institution scolaire catholique que la nation respecte, ou non, le droit de l'Eglise à l'éducation chrétienne, semble-t-il penser. L'enjeu est rappelé: l'exact maintien et l'observation du " *principe qui constitue la base essentielle de l'article 36 du Concordat en vigueur avec l'Italie.. (dans lequel) l'enseignement de la doctrine chrétienne, selon la forme traditionnelle catholique... est proclamé fondement et couronnement de l'instruction publique* " (460908). A l'Assemblée Constituante, entre le courant favorable à l'école laïque, sans religion, et celui de l'école catholique, les affrontements seront rudes. Pie XII use des mêmes arguments que Pie XI pour la défense de cette éducation scolaire catholique. Les fruits historiques démontrent la supériorité de la seconde. La structure institutionnelle et juridique est à respecter et à défendre ardemment. Déjà, six mois plus tôt, Pie XI n'écrivait-il pas aux lauréats et universitaires de l'Action Catholique Italienne: " *l'heure a sonné... sauvez et conservez à l'Italie à ses familles, à sa population, à son visage visible et spirituel, la civilisation catholique, qui a été sa richesse dans le passé et a formé sa gloire, voilà chers fils et filles, voilà votre mission* " (460107).

Conclusion

Dans la pensée doctrinale, la mention des finalités éducatives reste discrète mais fermement revendiquée. Le Magistère exige de " *maintenir ferme la fin... comme est toujours identique, la fin dernière de l'éducation, son objet, son principal auteur et inspirateur qui est Dieu, notre Seigneur...*" En revanche, le principe de la subordination du registre temporel au surnaturel est

régulièrement et fréquemment repris. Il est conseillé de retourner à une éducation religieuse et morale véritable et parfaite. L'encyclopédisme est dénoncé, au profit d'un humanisme chrétien fondé sur le droit naturel. Trois documents, destinés au Congrès interaméricain d'éducation catholique, à l'Action Catholique féminine italienne et aux maîtres italiens de l'enseignement secondaire, développent particulièrement l'approche psychologique de la représentation du sujet. Il doit être..." *parfait chrétien... homme de son temps, homme honnête, de science et de technique, homme fort ... et d'analyse critique... non un trafiquant de parole...*"

Sur le plan pastoral, à la défense des droits de la famille des années antérieures succède la réaffirmation, marquée à six reprises, des droits de l'Eglise en éducation. Pie XII attribue un nouveau titre à l'Eglise. Il la souhaite " *éducatrice des peuples* " avec, pour devoir, de s'adapter lucidement au monde technique...

Les conséquences de la confrontation entre les deux milieux éducatifs, la famille catholique et le monde, sont rappelées, spécialement en ce qui concerne les dangers des nouveaux moyens de communication. L'allocution à l'Union catholique italienne des professeurs, le 4 septembre 1949, se révèle le document le plus complet de cette période. De nouveau, ce lieu d'éducation qu'est le monde est une composante constante des discours. L'éducation scolaire catholique soit être reconnue dans le droit et l'économie. Le Magistère préconise toujours la pédagogie de l'exemple, de la prudence, " *sans conservatisme ni hardiesse inconsidérée..* " "

Conclusion de 1939 à 1949

Les paroles de Pie XII soulignent le caractère, particulier, de l'Encyclique de son prédécesseur sur l'éducation chrétienne: véritable guide pour tous les catholiques, référence pour les ecclésiastiques.

En ces heures de conflits internationaux, la problématique de l'éducation chrétienne ne constitue pas un enjeu majeur, qui mérite une grande attention . Thème mineur, ses finalités restent discrètement réaffirmées. Alors que le politique est en crise, le religieux doit lui opposer une ferme conviction. Alors que le temporel se disloque, la Cité éternelle fige ses finalités spirituelles, en matière éducationnelle. Roc au milieu de la tempête, les fins dernières,

catholiques, ne sauraient être balayées, comme grains de sable au vent, car ses fondations reposent sur le Christ. Dans un monde de ruines matérielles et morales d'après guerre, la formation religieuse se pose comme la référence solide, multiséculaire. Mais, si ces deux éléments perdurent au regard de "*Divini illius Magistri* ", la représentation de l'éduqué connaît des évolutions certaines. Le principe d'éducabilité est reconnu aux jeunes filles et aux femmes. Il l'est, aussi, à tous les âges de la vie, du nourrisson à l'âge adulte. Une approche psychologique de la personne s'esquisse. Les prémices d'une conception renouvelée du sujet, comme être de besoin, plus que de droit, s'annonce-t-il? Ce phénomène sera-t-il durable ou s'inscrit-il, dans une période historique, particulière de ce XX^{ème} siècle?

Les distinctions entre le politique et le religieux, entre l'Etat éducateur et l'Eglise éducatrices sont, encore, reprises sur le plan pastoral. Missions et droits de l'Eglise, de la Famille chrétienne sont inlassablement revendiqués. L'Etat et la société civile reconnus comme instances autres sont régulièrement dénoncés. La place qu'ils accordent à l'institution scolaire religieuse reste insuffisante, alors que la véritable éducation chrétienne ne se conçoit que, dans le cadre, de ces écoles catholiques.

Au souci de clarification de ces espaces sociaux et scolaires, en opposition, s'ajoutent des recommandations pressantes, dans l'usage des nouveaux moyens de communication. La référence à la tradition, l'expérience manquent pour analyser ses outils techniques récents. Le principe de précaution, de prudence, exige donc d'en référer à l'autorité suprême du Magistère.